

espace de temps raisonnable—ce qui doit être la condition expresse de toute charte—nous devons leur accorder l'aide nécessaire.

L'honorable député de Perth (monsieur Trow) a fait remarquer qu'après tout, il n'y avait pas beaucoup à gagner par l'émigration des anciennes provinces au Nord-Ouest. Il m'est impossible de partager les vues de mon honorable ami; je pense au contraire que l'émigration des anciennes provinces au Nord-Ouest présente de grands avantages, car les places de ces émigrants seront promptement remplies par ceux qui viennent de l'autre côté de l'Atlantique.

Me trouvant en Angleterre, il y a quelque temps, j'ai reçu un grand nombre de demandes de la part de personnes qui se proposaient d'émigrer, et presque généralement, elles préféraient se fixer dans un pays déjà colonisé, plutôt que de s'enfoncer dans la région des bois ou celle des prairies. Elles préféraient commencer leur vie de fermiers dans les anciennes provinces et y acheter des terres déjà améliorées. Ainsi donc nous pouvons compter, dans un avenir prochain, sur une émigration raisonnable vers les anciennes provinces. Dans mon humble opinion, le gouvernement a commis une erreur en faisant un si grand nombre de réserves pour différentes nationalités. Les Mennonites sont actifs et industriels et ils ont fait des merveilles depuis leur arrivée dans le Nord-Ouest, mais je pense que s'ils avaient été distribués parmi les autres colons, comme la chose se pratique dans les autres parties du continent, on y aurait gagné considérablement. Il en est de même des Islandais; il n'y a qu'une voix pour déclarer que ce sont d'excellents émigrants, mais il aurait été préférable, dans leur intérêt comme dans celui du pays, de ne pas leur assigner des établissements isolés et de les encourager à se répandre sur toute la province. Pas un gouvernement n'a fait preuve de sagesse sur cette question, cependant chaque nouveau gouvernement devrait profiter de l'exemple de ses prédécesseurs et ne pas tomber dans les mêmes erreurs. Il m'a semblé, cependant, que le gouvernement s'engageait dans la bonne voie lorsqu'il a décidé de détourner la ligne du chemin de fer du nord du lac Manitoba, pour la faire passer au sud, parce que les établissements se trouvaient

principalement dans cette dernière direction; mais je dois dire en même temps que, dans mon opinion, les terres qui se trouvent au nord du lac Manitoba ont été considérablement dépréciées, et je ne serais pas surpris qu'à la prochaine session du parlement, des hommes entreprenants viennent demander une charte pour un chemin de fer de colonisation devant suivre la ligne nord, qui a été tant décriée, et le long de laquelle, j'en ai la conviction, on peut trouver d'excellentes terres cultivables. Maintenant que ce chemin a été définitivement localisé, j'espère que les travaux seront poussés avec toute la vigueur possible. Si l'entreprise avait été entre les mains de particuliers, nous aurions déjà cinquante milles construits à l'ouest. J'insiste auprès du gouvernement pour lui démontrer la nécessité d'employer tous ses efforts pour établir des chemins de fer de colonisation.

Si une faible partie des millions qui ont été dépensés en exploration dans des parties du pays qui ne seront pas colonisées avant de longues années, avait été employée à ouvrir les prairies à la culture, nous aurions une population bien plus nombreuse qu'aujourd'hui. Les résolutions de l'honorable député de Norfolk se recommandent à tous les membres de cette Chambre, et je suis heureux de leur donner mon appui.

M. MACDOUGALL: Tout en comprenant que la Chambre soit impatiente de donner son vote, je désire exposer en quelques mots l'embarras dans lequel me met l'amendement proposé par l'honorable député de Cardwell (M. White). L'honorable représentant de Norfolk-Nord (M. Charlton), a demandé à la Chambre d'affirmer une règle, pour la disposition des terres publiques, par laquelle elles devront être vendues aux colons aux meilleures conditions possibles, en d'autres termes que les terres ne serviront pas à l'accroissement du revenu, mais à la colonisation rapide du pays. Dans sa seconde résolution il a condamné la vente des terres à ce qu'il appelle les spéculateurs. Je suppose que ce terme s'applique à tous ceux qui achètent des terrains sans les occuper. Maintenant, s'il faut prendre la question à ses débuts, je n'ai pas de doute qu'un grand nombre de membres de cette Chambre, instruits par l'expérience acquise dans l'ancienne province du Canada, conviendront facile-